

CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS GENERALES - Version 1.1 - 08.09.2014

1. Généralités

Les conditions générales contiennent les dispositions applicables à toutes les prestations, ainsi qu'aux produits fournis par Service Club Interactif Sàrl (Ci-après nommé SCI).

Celles-ci font partie intégrante à tout document commercial ou contractuel proposé par SCI.

Toute dérogation à ces présentes conditions générales doit être signifiée par écrit et dûment acceptée par les deux parties.

2. Honoraires et prestations de services

Les honoraires s'entendent toutes taxes comprises.

En fonction des fréquentes variations de prix dans le domaine informatique, les honoraires définitifs peuvent être sujets à modification et ce, en rapport avec le prix recommandé par les fabricants au moment de l'achat.

Chaque année, SCI est en droit de procéder à des adaptations d'honoraires, notamment dans le cadre de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que publié par l'Office Fédéral de la statistique (OFS).

L'ensemble des frais de formation, d'installation, de configuration et de personnalisation est indiqué dans l'offre. Toutes les prestations non expressément précisées dans l'offre sont facturées au coût horaire en vigueur.

Lorsque le client sollicite SCI pour une intervention sur propre site, il s'engage à honorer les prestations fournies au coût horaire en vigueur quelque soit l'issue de la résolution du problème.

3. Limitation des prestations

Les logiciels développés par SCI sont vendus en l'état. Toute évolution sollicitée par le client devra faire l'objet d'une offre chiffrée si SCI n'accepte pas la réalisation de cette évolution dans le cadre des nouvelles versions proposées contractuellement.

L'exécution des obligations contractuelles de SCI est subordonnée à une utilisation appropriée (selon documentations fournies ou instructions données par SCI) par le client du logiciel livré par SCI et ne s'étend pas à celui qui aurait été modifiée sans l'accord de SCI.

Lorsque les logiciels n'ont pas été installés par SCI, le client porte la responsabilité de l'exécution correcte de l'installation.

S'agissant des licences tierces (Logiciel de gestion, système d'exploitation, bureautique, bases de données, etc.), SCI ne procédera à l'installation que si celles-ci sont reconnues comme étant officielles. SCI ne porte aucune responsabilité quant à la provenance des licences tierces fournies par le client. En aucun cas, les interventions de SCI ne vont concerner (altérer) le contenu des licences tierces. La responsabilité du fonctionnement des logiciels tiers reste du ressort exclusif de l'éditeur de ce dernier.

4. Jours et heures d'intervention

Sauf accord explicite, es heures d'intervention sont effectuées pendant les jours ouvrables (du lundi au vendredi et selon le calendrier du canton de Genève).

Les heures normales de travail se déroulent le matin de 8h30 à 12h00 et l'après-midi de 13h00 à 17h30.

5. Responsabilités

SCI ne garantit pas que les logiciels développés par ses soins fonctionneront sans erreur ou sans interruption ou que SCI corrigera toutes les erreurs des logiciels.

En fonction du travail à affecter et de la complexité des problèmes rencontrés, SCI ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des retards ou problèmes occasionnés par une impossibilité d'utiliser les différents systèmes du site.

Le client, de par sa demande d'intervention ponctuelle ou contractuelle, autorise SCI à intervenir sur l'ensemble des systèmes informatiques et de communication de son site.

Le client s'engage à prendre toutes les précautions d'usage (sauvegardes, contrôle des virus, mises à jour des logiciels) pour garantir une éventuelle remise en service rapide nécessaire (état fonctionnel avant l'intervention de SCI).

Dans tous les cas et dans le cadre de la législation en vigueur, SCI décline toute responsabilité en cas de perturbation ou d'interruption des différents systèmes. SCI décline également toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour elle-même comme pour les tiers qu'elle pourrait mandater. SCI ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels dommages subséquents, de pertes de données, de prétentions de toute nature (facturation d'heures, retenues sur facture, etc.) ou de manque à gagner.

SCI ne saurait être tenu pour responsable à la réparation du dommage que constitue pour le client des pertes de chiffre d'affaire ou des bénéfices non réalisés suite à la perte ou au traitement défectueux des données et de logiciels ou à l'endommagement de supports de données.

Le client reste seul responsable de l'ensemble de ses installations et des travaux nécessaires pour garantir leur bon fonctionnement. Il appartient au client de demander expressément tout appui qu'il juge utile pour assurer le meilleur fonctionnement possible de ses installations.

6. Propriété intellectuelle

Sous réserve des dispositions des contrats spécifiques aucun droit de propriété intellectuelle, de quelle que nature que ce soit, tel que droits d'auteur, droits conceptuels, etc. ne sont transférés aux clients de SCI.

7. Substitution

Dans le cadre des contrats conclus et des présentes conditions générales, le client autorise SCI à sous-traiter à un tiers. SCI répond des actes du tiers uniquement aux conditions mentionnées dans les présentes conditions générales (cf. Chiffre 5 « Responsabilités »).

8. Résiliation

SCI est en droit de résilier les accords conclus pour les motifs suivants :

- si le client é été déclaré en faillite ;
- si le client est soumis à une procédure de concordat judiciaire ou extrajudiciaire ;
- si le client ne s'acquitte pas des paiements dus dans les délais ;
- pour de justes motifs.

Dans ces cas de figure, le contrat prend fin avec effet immédiat. SCI s'engage à fournir une sauvegarde des données au client.

9. Cession

Le client est autorisé à céder à un tiers les droits et obligations résultant des accords conclus que moyennant accord express et écrit de SCI. SCI est en droit, sous réserve de justes motifs, de céder les droits et obligations des accords conclus, à un tiers.

10. Interdiction de compenser

Le client n'est pas en droit de compenser ses dettes à l'égard de SCI avec d'éventuelles créances détenues à son encontre.

11. Modification des conditions générales

Les présentes conditions sont modifiables en tout temps. SCI communiquera ces modifications par voie circulaire ou par tout autre moyen qu'elle jugera approprié.

12. Droit applicable

Le droit applicable est le droit interne suisse.

13. Règlement à l'amiable

En cas de litige, et avant de faire appel à la justice, les parties s'engagent à entreprendre une tentative de conciliation.

Tout différent lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des contrats de SCI sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal d'Arbitrage de l'Informatique à Lausanne.

13. FOR

En cas de litige, le for est à Genève, par devant les tribunaux ordinaires.